



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Niveau V

VERSION : 2018

SOMMAIRE

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	3
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.1.	Références.....	4
2.2.	Autres appellations de l'emploi type	4
2.3.	Définition de l'emploi type.....	4
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	4
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type	4
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	5
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI.....	6
3.1.	Liste des activités type	6
3.2.	Activité 1 : Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.....	7
3.3.	Activité 2 : Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé.....	9
3.4.	Activité 3 : Aider l'infirmier à la réalisation de soins.....	10
3.5.	Activité 4 : Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits	11
3.6.	Activité 5 : Entretien des matériels de soin	12
3.7.	Activité 6 : Recueillir et transmettre des observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins	13
3.8.	Activité 7 : Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage.....	14
3.9.	Activité 8 : Accueillir et accompagner des stagiaires en formation	15
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE.....	16
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type	16
4.2.	Compétence 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	17
4.3.	Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne	19
4.4.	Compétence 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.....	20
4.5.	Compétence 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.....	22
4.6.	Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.....	23
4.7.	Compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.....	25
4.8.	Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ..	27
4.9.	Compétence 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.....	28
4.10.	Compétence 9 : identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical	29
5.	GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI	31
6.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	33
7.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	37

Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES
ACTIVITE 1 Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne	C1 : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 2 Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 3 Aider l'infirmier à la réalisation de soins	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
	C9 : Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical
ACTIVITE 4 Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 5 Entretenir des matériels de soin	C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
	C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
ACTIVITE 6 Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins	C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 7 Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 8 Accueillir et accompagner des stagiaires en formation	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Fiche ROME	:	J 501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
Code NSF	:	331t Diagnostic, prescription, application des soins
Formacode®	:	Aide-soignant 434 36
Niveau de Qualification	:	V ¹

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Sans objet

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'aide-soignant exerce son activité en collaboration avec l'infirmier, et sous la responsabilité de ce dernier, dans le cadre du rôle propre dévolu à l'infirmier, conformément aux articles 73, 74 et 78 de la délibération n°104 du 15 décembre 2010 relative à l'exercice et aux règles professionnelles de la profession d'infirmier.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, éducatifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Les besoins en aides-soignants sont majorés par une augmentation du nombre de structures d'accueil liée au vieillissement de la population et au développement de l'accès aux soins. Cette demande est accentuée par une restructuration des organisations en lien avec l'amélioration de la qualité des soins.

L'aide-soignant peut, sous certaines conditions évoluer vers des emplois d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmier, en suivant les formations correspondantes, après avoir satisfait aux épreuves de sélection prévues.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

L'aide-soignant peut exercer dans des établissements d'hospitalisation de santé publics (hôpitaux, dispensaires) ou privés (cliniques, service de soins de suite et de réadaptation), en établissements d'hébergement pour des personnes handicapées et/ou âgées, ainsi que dans les services de soins à domicile.

Il intervient auprès de personnes nécessitant des soins liés à une altération de l'état général, à une maladie, à un accident, ou consécutifs à une intervention chirurgicale.

¹ Nomenclature de 1969

L'exercice de l'emploi se différencie en fonction des caractéristiques de la personne soignée :

- son âge,
- ses antécédents, son état de santé actuel,
- son ethnique, sa culture, sa religion, ses habitudes de vie,...
- son degré d'autonomie, son état de conscience, son état de cohérence.

L'aide-soignant exerce toujours son activité sous la responsabilité de l'infirmier et dans le respect de son référentiel de compétences.

Il collabore avec les équipes soignantes paramédicales, médicales, socio-éducatives et administratives.

Il est un des interlocuteurs privilégiés des personnes soignées et de leurs proches.

L'activité s'exerce principalement en horaires décalés, les weekends, jours fériés et la nuit. L'aide-soignant peut être amené à effectuer des astreintes.

L'activité quotidienne, soutenue, nécessite une bonne condition physique et mentale.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

La profession d'aide-soignant est réglementée.

Pour accéder à cet emploi, le candidat doit répondre aux exigences de la réglementation en vigueur (cf. délibération n°425 du 20 juillet 1997 portant réglementation des professions paramédicales) :

- être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant (CAFAS) ou du diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) ou du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) (article 22 bis 2)
- -avoir bénéficié d'une autorisation d'exercice obtenue dans les conditions définies à l'article 22 bis 3

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- ➔ ACTIVITE 3 (AT3) Aider l'infirmier à la réalisation de soins
- ➔ ACTIVITE 4 (AT4) Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- ➔ ACTIVITE 5 (AT5) Entretien des matériels de soin
- ➔ ACTIVITE 6 (AT6) Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- ➔ ACTIVITE 7 (AT7) Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- ➔ ACTIVITE 8 (AT8) Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

3.2. ACTIVITE 1 : DISPENSER DES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT A LA PERSONNE.

3.2.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité :

- Installer et mobiliser la personne :
 - installer le patient dans une position en rapport avec sa pathologie ou son handicap en fonction de la prescription ;
 - lever et mobiliser la personne en respectant les règles de manutention ;
 - stimuler la personne pour maintenir et développer l'autonomie ;
- Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de la personne :
 - effectuer une toilette partielle ou complète en fonction de l'autonomie et du handicap : toilette génito-anale, hygiène bucco-dentaire et soins de bouche non médicaux, soin de pieds... ;
 - réaliser des gestes quotidiens permettant d'assurer le confort de la personne (friction de bien-être...) et de prévenir les escarres et les attitudes vicieuses ;
 - déshabiller/habiller la personne complètement ou partiellement ;
 - refaire un lit occupé ;
- Dispenser des soins liés à l'alimentation :
 - installer et préparer la personne pour le repas au lit, assis en chambre ou en salle ;
 - aider au choix et à la commande des repas ;
 - présenter et vérifier le plateau ;
 - desservir les repas et réinstaller la personne ;
 - apporter une aide partielle ou totale à la prise de repas et à l'hydratation régulière.
- Dispenser des soins liés à l'élimination :
 - poser le bassin et l'urinal ;
 - poser un étui pénien et changer la poche ;
 - nettoyer et désinfecter les différents matériels liés à l'élimination ;
 - assurer l'entretien journalier d'une colostomie ancienne cicatrisée et appareillée.
- Dispenser des soins liés au sommeil :
 - préparer la chambre ;
 - installer la personne pour le repos et le sommeil en fonction de ses besoins, de sa pathologie ou de son handicap ;
 - mettre en place les conditions favorables à l'endormissement et au réveil en fonction des habitudes de la personne

3.2.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction :

1. Du lieu d'exercice :
 - soins assurés en établissement ;
 - soins assurés seul au domicile de la personne ;
2. Des caractéristiques de la personne soignée :
 - soins auprès de personnes ayant un certain degré de participation ;
 - soins auprès de personnes dépendantes ou inconscientes

3.2.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les médecins, qui peuvent être amenés à donner des consignes
- Les autres membres de l'équipe soignante paramédicale :
 - Autres aides-soignants
 - Kinésithérapeute
 - Psychomotricien
 - Orthophoniste
 - Ergothérapeute
 - Diététicien
 - Podologue

En structure médico-sociale, l'aide-soignant peut, en outre, avoir des relations avec :

- les auxiliaires de vie,
- les aide-médico-psychologique,

- l'équipe socio-éducative (moniteur éducateur, éducateur spécialisé).

Il peut aussi être en relation avec le personnel assurant des soins de support : coiffeur, esthéticienne...

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Matériels d'hygiène et de toilette. Matériels liés à l'élimination.

Appareillages de manutention et de déplacement.

Documents de planification, d'organisation et d'exécution des soins.

Protocoles de soin.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- C 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne
- C 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- C 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- C 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

3.3. ACTIVITE 2 : OBSERVER LA PERSONNE ET MESURER LES PRINCIPAUX PARAMETRES LIES A SON ETAT DE SANTE.

3.3.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité :

- Observer l'état général et les réactions de la personne :
 - observer l'état général de la personne : environnement, aspect, propreté, degré de mobilité...), son autonomie et son comportement ;
 - observer les réactions, l'autonomie et le comportement de la personne : niveau de communication, état de stress, d'émotivité, cohérence du discours, orientation spatio-temporelle... ;
 - observer l'état d'hydratation, de dépendance, de conscience.
- Observer l'état de la peau et des muqueuses :
 - observer les téguments : coloration, intégrité, consistance de la peau (sécheresse...), pli cutané... ;
 - observer des signes pathologiques : œdèmes, escarres, gonflements... ;
 - surveiller les points d'appui.
- Observer et mesurer les paramètres vitaux :
 - observer et mesurer les paramètres vitaux : fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, température, poids, taille, qualité de la respiration... ;
 - observer la quantité et la qualité des aliments absorbés et la quantité des boissons absorbées ;
 - surveiller l'élimination urinaire, le transit, l'élimination intestinale, les crachats ;
 - observer la qualité et la durée du sommeil, l'état de veille, la douleur ;
 - observer les modifications de ces états et les écarts dans la mesure des paramètres ;
 - réaliser les courbes de surveillance.
- Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux :
 - observer le bon fonctionnement de dispositifs de drainage et de perfusion, des aspirateurs, des seringues... ;
 - observer le bon fonctionnement des dispositifs de surveillance de paramètres ;
 - observer l'état des pansements et des drains ;
 - observer l'état des plâtres ;
 - observer l'état et le bon fonctionnement des appareils de traction, suspension, immobilisation ;
 - vérifier des dispositifs d'administration d'oxygène et d'aspiration trachéale.

3.3.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité est adapté en fonction:

1. Du lieu d'exercice :
 - observations assurées auprès de patients en établissement ;
 - observations assurées au domicile de la personne.
2. Des caractéristiques de la personne soignée :
 - observations auprès de personnes avec différents niveaux de réactivité.
 - Situation spécifique :
 - observations dans le cadre d'une situation où l'on ne dispose pas de référence antérieure : situation d'urgence, par exemple.

3.3.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les médecins qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale : autres aides-soignants, kinésithérapeute, ergothérapeute

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Grilles de recueil de données d'évaluation. Echelle de douleurs. Diagrammes.
- Protocoles de soins et instructions de travail.
- Documents de planification, d'organisation et d'exécution des soins.
- Ces outils peuvent se présenter sous format papier ou numérique.
- Matériel de mesure des paramètres (thermomètre, pèse-personne...).

3.3.5. Compétences liées à l'activité

C 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

C 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

C 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

3.4. ACTIVITE 3 : AIDER L'INFIRMIER A LA REALISATION DE SOINS

3.4.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité

- Préparer le patient pour des pansements, des examens invasifs ou une intervention.
- Mettre à disposition du matériel. Servir des compresses, des produits...
- Aider l'infirmière ou le kinésithérapeute au premier lever d'une personne opérée.
- Aider à la prise de médicaments sous forme non injectable (faire prendre et vérifier la prise).
- Poser des bas de contention.
- Aider aux soins mortuaires au sein d'un service en établissement

3.4.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité est adapté en fonction du lieu d'exercice :

- soins assurés en établissement ;
- soins assurés seul au domicile de la personne.

Situation spécifique : soins mortuaires au sein d'un service en établissement.

3.4.3. Relations internes et externes

L'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier. Il a avec lui une relation hiérarchique et privilégiée.

Il est également en relation avec :

- Les médecins, qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale : kinésithérapeute, psychomotricien

3.4.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Appareillages de manutention et de déplacement.
- Matériel(s) de soin.
- Protocoles de soins.
- Textes réglementaires.
- Recommandations diverses.

3.4.5. Compétences liées à l'activité

C 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

C 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

C 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

C 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

C 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

C9 : Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical

3.5. ACTIVITE 4 : ASSURER L'ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE LA PERSONNE ET LA REFECTION DES LITS

3.5.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité :

- Assurer l'entretien de la chambre :
 - nettoyer, désinfecter avec les produits appropriés tout le matériel et le mobilier de la chambre ;
 - ranger et remettre en état, organiser l'espace en fonction du matériel et du mobilier de la chambre ;
 - préparer et ranger le chariot d'entretien ;
 - évacuer le linge sale en respectant les circuits ;
 - pré désinfecter, nettoyer et désinfecter le matériel hôtelier et médical.
- Refaire les lits :
 - refaire les lits à la sortie du malade ;
 - refaire les lits inoccupés ;
 - préparer les différents équipements du lit : matelas, potences... ;
 - changer les matelas.
- Eliminer les déchets :
 - éliminer les déchets dans les contenants appropriés et suivant le circuit approprié ;
 - installer, nettoyer et entretenir les contenants réutilisables au sein du service

3.5.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction du moment où s'effectue l'entretien :

- entretien quotidien ;
- entretien au moment des sorties.

Situation spécifique :entretien de chambres occupées par des patients atteints de pathologies infectieuses, en isolement.

3.5.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les médecins, qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale : autres aides-soignants
- L'hygiéniste
- Les agents de service hospitalier ou personnes chargées de l'entretien des surfaces
- Les agents de lingerie
- Les agents chargés de la collecte des déchets

3.5.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Documents liés à la sécurité sanitaire : protocoles d'élimination des déchets, protocoles définissant les circuits et le tri du linge, protocole d'hygiène
- Produits d'entretien et autres consommables. Equipements d'entretien.
- Equipement mobilier de la chambre.
- Lits hôteliers, lits médicalisés, systèmes de literie et équipements médicalisés des lits.
- Matériels spécifiques au service (poules, traction...).

3.5.5. Compétences liées à l'activité

C 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

C 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

C 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

C 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

3.6. ACTIVITE 5 : ENTRETENIR DES MATERIELS DE SOIN

3.6.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité

- Laver, décontaminer, nettoyer, désinfecter certains matériels de soin.
- Entretien des chariots propres et sales, les chaises roulantes et brancards.
- Contrôler et conditionner le matériel à stériliser ou à désinfecter.
- Contrôler et ranger le matériel stérilisé
- Assurer la traçabilité du matériel entretenu

3.6.2. Contexte de réalisation

Situation spécifique : entretien de matériels utilisé auprès de patients atteints de pathologies infectieuses.

3.6.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- l'équipe soignante paramédicale : autres aides-soignants
- l'hygiéniste
- l'équipe chargée de la stérilisation
- l'équipe biomédicale et technique

3.6.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Produits d'entretien et autres consommables.
- Appareillages de manutention et de déplacement.
- Matériel(s) de soin.
- Protocoles de nettoyage, de pré désinfection...
- Documents de traçabilité

3.6.5. Compétences liées à l'activité

C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

3.7. ACTIVITE 6 : RECUEILLIR ET TRANSMETTRE DES OBSERVATIONS PAR ORAL ET PAR ECRIT POUR MAINTENIR LA CONTINUITE DES SOINS

3.7.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité Recueillir les informations concernant les soins et les patients.

- Rechercher dans le dossier de soins les informations nécessaires à l'activité.
- Transmettre les informations sur les soins et activités réalisées.
- Transmettre les informations sur le comportement du malade et son environnement.
- Transmettre les observations et mesures réalisées.
- Renseigner le dossier de soins pour les activités et les observations réalisées

3.7.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction du lieu d'exercice :

- transmission des informations dans le cadre d'un service en établissement ;
- réunions de l'équipe soignante ;
- groupes de travail dans le cadre de projets de service ;
- apport d'information dans le cadre de l'élaboration de projets de soins, de projets de vie... ;
- transmission des informations dans le cadre d'interventions seul à domicile.

Situation spécifique : alerte en situation d'urgence.

3.7.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les médecins, qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale :
 - o Autres aides-soignants
 - o Kinésithérapeute
 - o Psychomotricien
 - o Orthophoniste
 - o Ergothérapeute
 - o Diététicien
 - o Podologue
- Le brancardier et l'ambulancier
- Le manipulateur radiologue
- Les sages-femmes
- Les psychologues
- L'équipe socio-éducative :
 - o Moniteur-éducateur
 - o Educateur spécialisé
 - o Assistante sociale
- Le personnel administratif
- Le personnel assurant des soins de support : coiffeur, esthéticienne...
- Les Personnes externes à l'établissement intervenant dans la prise en charge

3.7.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Transmissions orales et écrites :

- Cahier support.
- Dossier de soins, informatisé ou non

Téléphone.

Autres supports informatisés.

3.7.5. Compétences liées à l'activité

C 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

C 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

3.8. ACTIVITE 7 : ACCUEILLIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ET LEUR ENTOURAGE

3.8.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité :

- Assurer une communication verbale et non verbale contribuant au bien-être du patient.
- Accueillir les personnes : écouter et apporter une réponse adaptée et appropriée au malade et à sa famille.
- Transmettre des informations accessibles et adaptées au patient en fonction de la réglementation.
- Donner des conseils simples aux familles et au patient sur l'hygiène de la vie courante.
- Expliquer le fonctionnement du service.
- Stimuler les personnes par des activités.

3.8.2. Contexte de réalisation

- Accueil : arrivée dans le service, retour de bloc d'urgence.
- Décès.
- Situations de crise et de violence.
- Conseil sur les gestes de la vie courante pendant les soins.
- Echanges avec des personnes et des familles dans des situations de douleur, de détresse physique et morale et de fin de vie.

3.8.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les médecins, qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale :
 - o Autres aides-soignants
- Les brancardiers et ambulanciers
- Les sages-femmes
- Les psychologues
- L'assistante sociale
- Le personnel administratif
- Les gestionnaires de lits
- Les personnes externes à l'établissement intervenant dans la prise en charge.

3.8.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Livret d'accueil de l'établissement et du service.
- Protocoles.
- Réunions de service.
- Formations spécifiques, par exemple portant sur la fin de vie.
- Documents de planification informatisé ou non
- Dossier de soins

3.8.5. Compétences liées à l'activité

C 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

C 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

C 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

3.9. ACTIVITE 8 : ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER DES STAGIAIRES EN FORMATION

3.9.1. Définition et description de l'activité

L'aide-soignant assure les tâches suivantes en collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité

- Accueillir les stagiaires, présenter les services et personnels.
- Montrer et expliquer les modalités de réalisation des activités.
- Expliquer et contrôler le respect des fonctions de chaque professionnel.
- Observer la réalisation des activités par le stagiaire.
- Apporter son appréciation lors de l'évaluation

3.9.2. Contexte de réalisation

Stages d'élèves aides-soignants, d'autres élèves ou de nouveaux collègues.

3.9.3. Relations internes et externes

De façon générale, l'aide-soignant travaille étroitement avec l'infirmier et le cadre de santé. Il a une relation hiérarchique et privilégiée avec ces 2 derniers.

Il est également en relation avec :

- Les élèves, les stagiaires, le nouveau personnel
- L'équipe soignante paramédicale : autres aides-soignants
- Le personnel externe : cadre de santé, infirmier formateur ou enseignant de l'organisme de formation.

3.9.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Programmes de formation.
- Objectifs du stage.
- Entretiens et observations.
- Carnet de suivi et grilles d'évaluation.
- Protocoles de stage, d'accueil des stagiaires
- Planning du stagiaire
- Livret d'accueil, charte d'encadrement

3.9.5. Compétences liées à l'activité

C 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
Compétence 2	Apprécier l'état clinique d'une personne
Compétence 3	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
Compétence 4	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
Compétence 5	Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
Compétence 6	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
Compétence 7	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
Compétence 8	Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
Compétence 9	Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical

4.2. COMPÉTENCE 1 : ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE

4.2.1. Description de la compétence

A partir de ses connaissances des besoins de l'être humain et en tenant compte des besoins de la personne soignée et de son degré d'autonomie, l'aide-soignant accompagne cette personne dans les gestes de la vie quotidienne tout en respectant son intimité et ses habitudes de vie. Il la stimule, l'aidant ainsi à conserver son autonomie et à maintenir un lien social.

4.2.2. Savoirs faire

1. identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille ;
2. repérer l'autonomie et les capacités de la personne ;
3. apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant les règles d'hygiène et de pudeur :
 - a. Le lavage simple des mains.
 - b. Aide à l'hygiène corporelle :
 - la toilette ;
 - la toilette génitale non stérile ;
 - l'hygiène dentaire ;
 - lavage des cheveux et coiffage, rasage ;
 - entretien des ongles
 - c. Aide à l'habillage et au déshabillage.
 - d. Aide à la mobilisation et à l'installation de la personne :
 - organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie ;
 - mise à disposition de matériel adapté (cannes, déambulateur, fauteuil roulant...) ;
 - installation au lit, au fauteuil, à la table.
 - e. Aide à l'hygiène et l'équilibre alimentaire :
 - préparation et conservation des repas ;
 - prise du repas : conseils à la personne sur le choix des aliments appropriés à ses goûts et à sa culture, prévention des fausses routes et lutte contre la déshydratation.
 - f. Aide au sommeil :
 - installation de la personne pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ;
 - les conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.
 - g. Aide à l'élimination :
 - installation de la personne pour permettre l'élimination urinaire et fécale ;
 - pose de protections anatomiques.
4. stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social.
 - a. aide aux repères dans le temps et dans l'espace ;
 - b. stimulation au travers des activités physiques et/ou relationnelles.

4.2.3. Connaissances associées

- La personne :
 - les cycles de la vie ;
 - le développement psychosocial de l'homme : enfance, adolescence, âge adulte et vieillesse ;
 - les besoins fondamentaux et les actes essentiels de la vie quotidienne ;
 - la famille, le groupe social, les groupes d'appartenance, le lien social ;
 - les cultures, les religions, les croyances et les valeurs,
- L'autonomie :
 - les formes de l'autonomie : physique, psychique, sociale et juridique ;
 - l'autonomie et les droits des patients ;
 - dépendance, déficience et handicap ;
- La santé :
 - les définitions (OMS...) ;
 - la santé publique : politique de santé et actualités sur les plans de santé publique ;
 - la prévention : prévention des risques liés aux addictions (alcool, tabac, cannabis, kava, opiacés...)
 - les risques biologiques (NRBC) : conduite à tenir et gestes à éviter ;

- les risques sanitaires ;
- le système de santé
- Le soin :
 - les conceptions du soin : prendre soin, faire des soins, avoir soin ;
 - l'accompagnement ;
 - le rôle de soignant.
- L'analyse de la situation d'une personne :
 - définition ;
 - les étapes méthodologiques.
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit faire preuve de rigueur dans le recueil et l'analyse des besoins et du degré d'autonomie de la personne. Il doit être bien organisé. Il doit faire preuve de patience et de maîtrise de soi en toute circonstance. Il sait se montrer attentif aux réactions de la personne soignée, être doux dans ses gestes et adapter sa réponse en fonction de la situation. Il a une attitude bienveillante et empathique, il sait encourager la personne accompagnée. Sa communication doit être adaptée à toute situation. Il possède une bonne capacité d'adaptation afin de répondre à ses attentes et ses besoins. Il est à la fois autonome dans son intervention mais est aussi en capacité de travailler en équipe avec laquelle il partage les éléments concernant la personne aidée.

4.2.5. Critères de performance

- les activités d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne prennent en compte ses capacités d'autonomie ;
- des activités sont proposées à la personne aidée en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales ;
- les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur sont respectés ;
- les soins sont prodigués en respectant les règles de bonne pratique et dans le respect de la personne.

4.3. COMPÉTENCE 2 : APPRÉCIER L'ÉTAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE

4.3.1. Description de la compétence

A partir de son observation de la personne soignée, de la mesure de ses paramètres vitaux et en s'appuyant sur ses connaissances en anatomie et physiopathologie, l'aide-soignant apprécie l'état clinique de la personne soignée. Il établit les courbes de surveillance, identifie tout écart à la norme et alerte l'infirmier ou le médecin.

4.3.2. Savoirs faire

1. surveiller, observer la personne et apprécier les changements de son état clinique ;
 - a. Surveillance des signes cliniques : couleur de la peau et des téguments, vomissements, selles, urines.
2. identifier les signes de détresse et de douleur ;
 - a. observation de la douleur et du comportement.
3. mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques :
 - a. Utilisation des outils de mesure.
 - b. Transcription de la mesure des paramètres vitaux en réalisant les courbes de surveillance chez l'adulte et chez l'enfant : pulsations, température, pression artérielle, rythme respiratoire, mensurations, conscience, volume urinaire.
4. identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie ;
5. identifier les risques liés à la situation de la personne ;
6. discerner le caractère urgent d'une situation et alerter.
7. Réaliser des prélèvements non stériles : selles, urines, expectorations.

4.3.3. Connaissances associées

- Anatomie et physiologie du corps humain : les organes des sens, les systèmes neuromusculaire, osseux, cardio-circulatoire, respiratoire, uro-génital, digestif, endocrinien.
- Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses.
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance, le deuil.
- Notion de maladie :
 - lien entre santé et maladie ;
 - maladie somatique et maladie psychique ;
 - les processus pathologiques ;
 - les situations de soins.
- Paramètres vitaux :
 - les différents appareils de mesure et leur usage
 - mesure quantitative et qualitative ;
 - signes d'alerte.
- Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.
- Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.
- Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit faire preuve de rigueur dans ses observations et dans les mesures des paramètres vitaux. Il sait se montrer attentif au comportement et aux différentes manifestations de la douleur de la personne soignée. Il est à la fois autonome dans son intervention mais est aussi en capacité de travailler en équipe avec laquelle il partage les éléments importants concernant la personne soignée. Il sait rester calme et alerter de façon efficace et précise en cas d'urgence.

4.3.5. Critères de performance

- la mesure des différents paramètres (température, diurèse, rythme cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire, poids, taille) est effectuée avec fiabilité ;
- les changements d'état et les situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.

4.4. COMPÉTENCE 3 : RÉALISER DES SOINS ADAPTÉS À L'ÉTAT CLINIQUE DE LA PERSONNE

4.4.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur ses connaissances des différentes pathologies et des soins y afférant, des protocoles, des règles d'hygiène et de sa connaissance de la personne soignée, l'aide-soignant réalise des soins adaptés à la personne. Il aide l'infirmier dans la préparation et la réalisation de certains soins. Il installe le patient en fonction du soin et de sa pathologie tout en respectant son confort et son intimité. Il aide ensuite au rangement et à la réinstallation du patient.

4.4.2. Savoirs faire

1. rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ;
2. identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la personne ;
 - a) Lavage antiseptique des mains.
 - b) Friction à la solution hydro-alcoolique
3. organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne ;
4. choisir le matériel approprié au soin ;
5. réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins ;
 - a) Toilette complète, bain, douche.
 - b) Toilette génitale y compris aux personnes porteuses d'une sonde à demeure.
 - c) Prise en charge d'un opéré :
 - préparation du patient en préopératoire : préparation cutanée, vérification de la préparation générale du patient (respect du jeûne, prothèses ôtées, identité) et préparation du dossier ;
 - préparation de la chambre pour le retour du patient ;
 - observation du patient en post-opératoire ;
 - observation des pansements.
 - d) Soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :
 - surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;
 - pose de bas de contention ;
 - immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;
 - observation du patient en assistance respiratoire ;
 - oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;
 - montage et entretien du matériel d'aspiration endotrachéale ;
 - administration d'un aérosol non médicamenteux ;
 - sonde vésicale : surveillance du patient et vidange du sac collecteur ;
 - observation des patients sous dialyse ;
 - pose de collecteurs externes ;
 - soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ;
 - surveillance de l'alimentation par sonde.
 - e) Aide aux soins réalisés par l'infirmier :
 - ouverture du matériel stérile ;
 - observation et surveillance des patients sous perfusion ;
 - observation des pansements ;
 - lavage gastrique ;
 - prise de médicaments sous forme non injectable ;
 - réalisation de soins aseptiques ;
 - alimentation par sonde gastrique.
 - f) Soins aux personnes dépendantes :
 - réfection et change du lit occupé et inoccupé ;
 - observation et surveillance des patients sous perfusion ;
 - aide et assistance d'un patient en cas de diarrhée ;
 - observation et transmission des signes de douleur ;
 - aide au premier lever ;
 - soins préventifs des escarres ;
 - soins de bouche non médicamenteux
6. adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ;

7. évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster, le cas échéant.
8. Effectuer les soins post-mortem : toilette, habillage, identification.

4.4.3. Connaissances associées

- Notions élémentaires sur les principales pathologies :
 - Chroniques : asthme, diabète, maladies neurodégénératives, insuffisance rénale ;
 - Aiguës : infarctus, accident vasculaire cérébral, maladies ischémiques, détresse respiratoire ;
 - Psychiatriques : dépression, différenciation entre psychose et névrose, états limites ;
 - Chirurgicales : orthopédiques, viscérales ;
 - Maladies tropicales et infectieuses
 - Autres : maladies immunodépressives, pneumopathies, méningites, cancers.
- Maternité :
 - conception,
 - grossesse,
 - accouchement,
 - suites de couches,
 - nouveau-né.
- Le handicap :
 - les différents types de handicap ;
 - handicaps et âges de la vie.
- Gériatrie :
 - démographie et place de la personne âgée dans la société ;
 - les pathologies du vieillissement.
- Fin de vie et mort :
 - psychologie de la personne en fin de vie ;
 - aspects culturels de la mort ;
 - notions législatives et réglementaires.
- Notions de pharmacologie :
 - classes et formes des médicaments;
 - surveillance de l'efficacité du traitement et de l'apparition des effets indésirables
 - modes d'administration des médicaments, sécurité dans la manipulation et la dispensation.
- Raisonnement clinique, projet de soins
- Protocoles de soins.
- Règles d'hygiène et de sécurité dans les soins.
- Règles de prise en charge d'un opéré.
- Règles de prise en charge d'une personne inconsciente.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit faire preuve d'une bonne organisation pendant la préparation du soin et pendant sa réalisation. Il est rigoureux et veille à respecter les protocoles et les règles d'hygiène. Il est doux dans la réalisation des différents gestes techniques et attentif aux réactions de la personne soignée. Il possède une bonne capacité d'adaptation afin de répondre aux attentes et besoins du patient. Il travaille en équipe et partage les éléments nécessaires à une bonne prise en charge du patient.

4.4.5. Critères de performance

- la réalisation du soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie ;
- les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte ;
- les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans la structure ;
- le matériel nécessaire est prévu avant les soins et il est rangé en fin de soin (rangement, sonnette, tubulures non soudées...).

4.5. COMPÉTENCE 4 : UTILISER LES TECHNIQUES PREVENTIVES DE MANUTENTION ET LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR L'INSTALLATION ET LA MOBILISATION DES PERSONNES

4.5.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur ses connaissances du système locomoteur, des règles d'ergonomie, des protocoles, du degré d'autonomie de la personne soignée, de sa pathologie et des différents appareillages médicaux, l'aide-soignant la mobilise et l'installe de la façon la plus sécuritaire et confortable possible en utilisant, si besoin, le matériel adapté mis à sa disposition. Ses connaissances en ergonomie lui permettent également de se protéger lui-même et d'éviter les troubles musculo-squelettiques.

4.5.2. Savoirs faire

1. identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ;
 - a) Mobilisation, aide à la marche, déplacements. .
 - b) Prévention des chutes
2. identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ;
3. installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
 - a) Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux
 - b) Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.

4.5.3. Connaissances associées

- Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement.
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
- Les différentes méthodes de manutention.
- Les accidents dorso-lombaires et les techniques de prévention de ces accidents.
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
- Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit faire preuve de rigueur dans ses observations et dans son analyse des besoins de la personne soignée. Il sait se montrer attentif aux différentes manifestations de la douleur et est rassurant. Il est organisé et en fonction des situations, pour réaliser un soin de qualité en toute sécurité pour le patient et pour lui-même, il peut faire appel à ses collègues.

4.5.5. Critères de performance

- les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de l'état de la personne soignée, de sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux ;
- le matériel est choisi de façon correcte selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ;
- les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.
- l'intégrité physique de l'aide-soignant est préservée lors des actes de manutention.

4.6. COMPÉTENCE 5 : ÉTABLIR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE A LA PERSONNE ET A SON ENTOURAGE

4.6.1. Description de la compétence

A partir de ses connaissances des textes réglementaires sur les droits du patient, de ses connaissances sur les bases de la communication et en s'appuyant sur sa compréhension de la personne soignée et de son environnement social et familial, l'aide-soignant établit avec elle et son entourage une communication adaptée et une relation de confiance. Il utilise pour cela tout type de communication verbale et non verbale, il écoute la personne soignée et son entourage et prend en compte leurs attentes et besoins. Il répond de façon adaptée en cas d'agressivité ou de violence.

4.6.2. Savoirs faire

1. écouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
2. s'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
3. expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
4. faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
5. apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ; accueil et information de la personne et de son entourage.
6. Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation.
7. Mettre en œuvre les techniques d'écoute et de reformulation adaptés à la situation.
8. Accompagner une personne en fin de vie et son entourage.
9. Eduquer une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie.

4.6.3. Connaissances associées

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social.
- Relation et communication :
 - les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
 - les facteurs influençant la communication.
 - Information et droits des patients :
 - la charte du patient hospitalisé ;
 - la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et la délibération n°12/CP du 3 mai 2005 relative à l'information des usagers du système de santé et à l'accès aux informations médicales personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ;
 - le secret médical, le secret professionnel ;
 - le rôle de l'aide-soignant dans l'information du patient ;
 - la bientraitance
 - la maltraitance : prévention, repérage des signes et transmission aux personnes compétentes.
 - la démarche éthique.
- Soins palliatifs et accompagnement des personnes en fin de vie :
 - concept de mort : approche culturelle et religieuse ;
 - psychologie et personne en fin de vie ;
 - soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie ;
 - prise en charge des personnes décédées et soutien de la famille et de l'entourage ;
 - notions législatives et réglementaires.
- Les techniques de communication :
 - observation ;
 - écoute active
 - reformulation
 - entretien ;
 - communication verbale et non verbale ;
 - le jeu et l'animation.
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel.
- Démarche d'information et d'éducation.

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit faire preuve d'empathie. Il sait écouter et rassurer la personne soignée et son entourage proche. Il est patient et fait preuve de bienveillance. Il sait rester calme quand la situation l'exige.

4.6.5. Critères de performance

- une relation de confiance est établie ;
- la communication est adaptée en fonction de l'état de santé de la personne ou de sa douleur ;
- l'information donnée est pertinente ;
- elle est comprise par la personne et par son entourage ;
- les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte ;
- des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence

4.7. COMPÉTENCE 6 : UTILISER LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

4.7.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur sa connaissance des règles d'hygiène et de bio nettoyage, et en tenant compte des protocoles en vigueur dans le service, l'aide-soignant procède à l'entretien des locaux et du matériel utilisé. Par sa vigilance, il contribue à la démarche qualité et à la gestion des risques (état et fonctionnement du matériel, traçabilité et signalement).

4.7.2. Savoirs faire

1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;
2. doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ;
3. utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
 - a. hygiène quotidienne de l'environnement du patient
 - b. Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade.
 - c. Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.
 - d. Isolement des patients : règles, précautions à respecter.
 - e. Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.
 - f. Montage, entretien et surveillance du matériel de soins :
 - pour oxygénothérapie ;
 - pour aspiration ;
 - pour recueil des urines ;
 - pour le transport des patients ;
 - pour l'hygiène ;
 - le chariot de soins ;
 - le chariot de linge ;
 - pour le matériel chirurgical divers.
4. identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets : élimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur ; les contenants, les circuits, les délais.
5. installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne ;
6. utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ;
7. apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ;
8. repérer toute anomalie dans le fonctionnement du mobilier et des appareils médicaux
9. alerter devant toute anomalie ou dysfonctionnement.
10. Appliquer les règles de prévention des accidents d'exposition au sang.

4.7.3. Connaissances associées

- Infection et désinfection :
 - les mécanismes de l'infection ;
 - les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation.
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier :
 - risques d'accident d'exposition au sang ;
 - les risques infectieux dans différents milieux de soins ;
 - les maladies nosocomiales.
- Prévention des risques liés et à la sécurité en milieu hospitalier :
 - normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
 - commissions de vigilance ;
 - formalités de déclaration d'accident ;
 - rôle du comité d'hygiène et de sécurité.
- Les circuits des déchets à l'hôpital :
 - les différents types de déchets et de contenants ;
 - les obligations légales et réglementaires des établissements.
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.
- Règles concernant l'isolement des patients.

- Règles concernant l'élimination des déchets.
- Règles concernant le stockage des produits.
- Règles concernant le circuit et le stockage du linge (propre, contaminé, non contaminé)

4.7.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant doit être organisé dans les différentes étapes de nettoyage et doit faire preuve de rigueur dans le respect des protocoles. Tout au long de sa pratique, il est attentif à la préservation des biens et des personnes, et à l'environnement.

4.7.5. Critères de performance

- les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux ;
- les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (personnes, linge, matériels et déchets) sont respectées.

4.8. COMPÉTENCE 7 : RECHERCHER, TRAITER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS

4.8.1. Description de la compétence

En tenant compte des règles déontologiques, de la réglementation en matière de secret professionnel et de sa connaissance de la personne soignée, l'aide-soignant recherche les informations qui lui sont nécessaires. Il prend en compte les informations qui lui sont communiquées par l'équipe soignante. Il transmet à son tour toutes informations pertinentes par oral et/ou par écrit, à l'équipe paramédicale ou médicale, pour assurer la qualité et la continuité des soins. Il participe aux réunions de service.

4.8.2. Savoirs faire

1. identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime... ;
2. transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
3. s'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
 - a. Prise de parole en groupe
 - b. demander et transmettre de l'information.
4. renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ;
 - a. écrire de façon lisible et compréhensible ;
 - b. Utilisation de logiciels dédiés ;
 - c. Utilisation du dossier de soins : courbes, diagrammes, descriptions, observations rédigées.
5. rechercher et organiser/hiérarchiser l'information concernant le patient ;
6. discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

4.8.3. Connaissances associées

- Information et continuité des soins.
- Transmissions des données : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.
- Informatique : notions globales, application à la santé, réglementations concernant l'informatique et les libertés.
- Dossier de soins : composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.
- Recherche des informations concernant un patient : lecture des documents.
- Transmission de l'information : orale, écrite, ciblée.
- Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient.

4.8.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'aide-soignant fait preuve de discernement dans le type d'information qu'il transmet. Il est attentif et à l'écoute de ses collègues, de la personne soignée et de ses proches. Il s'exprime de manière claire et précise et utilise un vocabulaire professionnel.

4.8.5. Critères de performance

- les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ;
- le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.

4.9. COMPÉTENCE 8 : ORGANISER SON TRAVAIL AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE

4.9.1. Description de la compétence

En tenant compte des champs de compétence des différents membres de l'équipe paramédicale, notamment ceux de l'infirmier et des soins à réaliser auprès des patients, l'aide-soignant organise son travail de façon logique et pertinente. En concertation avec les autres professionnels de santé et en tenant compte des aléas, il choisit le moment opportun pour effectuer les soins qui lui incombent.

4.9.2. Savoirs faire

1. identifier son propre champ d'intervention, en particulier au regard des compétences infirmières ;
 - a. Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins.
2. organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène ;
 - a. Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités.
 - b. Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe.
3. utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité.
4. Encadrer des stagiaires ou des nouveaux collègues :
 - a. projet d'encadrement ;
 - b. tutorat ;
 - c. évaluation.
5. Participer à des groupes de travail et contribuer à l'élaboration de projets.

4.9.3. Connaissances associées

- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences.
- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur.
- Notions d'organisation du travail, droit du travail et règlement intérieur.
- Les outils de planification des soins.
- Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins :
 - la journée de travail : actions quotidiennes, à la semaine, au mois... ;
 - les rythmes de travail et leur utilité ;
 - l'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire ;
 - législation du travail.
- Outils d'encadrement d'un stagiaire : objectifs de stage, tutorat, évaluation.

4.9.4. Attitudes et aptitudes

L'aide-soignant doit être organisé et méthodique. Il est proactif dans la recherche d'information.

4.9.5. Critères de performance

- L'ensemble des tâches qui incombent à l'AS sont réalisées pendant son service.
- Les tâches sont réalisées dans les délais attendus.
- L'aide-soignant adapte son organisation de travail aux aléas.
- Son activité prend en compte celle des autres membres de l'équipe.

4.10. COMPÉTENCE 9 : IDENTIFIER ET PRENDRE EN CHARGE UNE SITUATION D'URGENCE A CARACTERE MEDICAL

4.10.1. Description de la compétence

A partir de son observation de la personne et en s'appuyant sur sa connaissance des bonnes pratiques à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge, l'aide-soignant identifie la situation d'urgence à caractère médical et la prend en charge, seul ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. Il prend en charge les urgences vitales, les urgences potentielles et les risques collectifs.

4.10.2. Savoirs faire

- Prise en charge des urgences vitales :
 - identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien ;
 - alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés ;
 - identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
 - identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats ;
 - arrêter une hémorragie externe ;
 - identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...) ;
 - mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
 - appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;
- Prise en charge des urgences potentielles :
 - identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats ;
 - identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence ;
 - appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;
 - en l'absence de médecin proche, demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou appeler le numéro interne dédié, transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et suivre les conseils donnés ;
 - prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette) ;
 - effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage ;
 - prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné ;
 - appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
- Prise en charge des risques collectifs :
 - -identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;
 - participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) ;
 - s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée ;
 - être sensibilisé aux risques NRBC-E et identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

4.10.3. Connaissances associées

- Connaître les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge,
- Connaître les règles de prise en charge d'une urgence à caractère médical en équipe,
- Connaître les consignes de protection adaptée lors d'un danger dans l'environnement,
- Connaître les dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN),
- Connaître les plans de secours, plan blanc, plan bleu et la place de l'aide-soignant dans la mise en œuvre de ces plans
- Être sensibilisé aux risques NRBC E et connaître le rôle de l'AS en cas d'activation du dispositif NRBC.
- Connaître les différents services impliqués dans les secours

- Connaître les différentes étapes d'un accouchement.
- Connaître les différents agents infectieux et leur mode d'action ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène.
- Connaître les bonnes pratiques de manutention et de brancardage.

4.10.4. Attitudes et aptitudes

L'aide-soignant doit être organisé et méthodique. Il fait preuve de rigueur dans ses gestes techniques et de sang-froid. Il doit être capable de travailler seul mais aussi en équipe.

4.10.5. Critères de performance

- Les gestes techniques sont adaptés à l'urgence
- L'aide-soignant informe les personnes compétentes pour prendre le relai dans la prise en charge
- L'urgence à caractère médical est identifiée.
- L'urgence à caractère médical est prise en charge.
- L'urgence vitale, le risque potentiel ou les risques collectifs sont pris en charge.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

A

Accompagnement

Accompagnement se dit pour une personne qui en aide une autre dans diverses situations de vie.

AFGSU 2 : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

La formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU) est une formation aux premiers secours délivrée aux personnels travaillant dans les établissements sanitaires et médicaux-sociaux. Ils donnent lieu à la délivrance d'une attestation de formation, l'AFGSU. Le personnel administratif et technique doit être titulaire de l'AFGSU de niveau 1. Le personnel de santé doit être titulaire de l'AFGSU de niveau 2.

Aseptique

Exempt de tout organisme microbien.

Algique

Relatif à la douleur physique

Antalgique

Tout procédé ayant pour action la diminution de la douleur. Il peut s'agir non seulement d'un médicament, mais de toute autre méthode visant à obtenir une diminution ou une absence de douleur.

B

Binôme

Ensemble de 2 personnes considérées en bloc. Par extension, coéquipier dans une équipe de deux.

E

Escarres

Une escarre est une zone localisée d'ischémie (manque d'oxygène) causant une souffrance de la peau et des tissus sous-cutanés, causée par la pression, le cisaillement et/ou le frottement de la peau. Elle commence par une rougeur ne s'effaçant pas lorsqu'on appuie sur la peau et évolue en plaie pouvant aller jusqu'à l'os.

Entérostomie

Abouchement d'un segment d'intestin grêle ou de côlon à la peau.

Ergonomie

L'ergonomie consiste à adapter le travail, les outils et l'environnement à l'homme (et non l'inverse).
Ce qui est ergonomique est donc ce qui est adapté.

I

Invasif (technique non invasive)

Se dit d'un examen médical ou d'un traitement ne nécessitant pas d'intervention chirurgicale et ne causant pas de destruction des tissus.

M

Matérovigilance

La matériovigilance a pour objet la surveillance des incidents pouvant survenir lors de l'utilisation du Dispositif médical (DM),

N

NRBC E

Les risques NRBC E (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques ou Explosive) sont des risques à danger élevé, ayant pour enjeu la vie des populations.

Nosocomiale

Une infection nosocomiale est une infection contractée dans un établissement de santé.

O

OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la santé publique créée en 1948. Selon sa constitution, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible. Son rôle est de diriger et de coordonner la santé mondiale au sein du système des Nations Unies.

P

Protocole

Le protocole est un descriptif de techniques à appliquer et/ou de consignes à observer. Il est une aide à la décision à l'usage des acteurs concernés par son application. Il permet d'adapter les soins en fonction des besoins et de l'état de santé de la personne soignée.

Physiopathologique

Étude des troubles du fonctionnement de l'organisme ou de ses parties, au cours des maladies.

Palliatifs (Soins palliatifs)

Les soins palliatifs sont des soins qui ne visent que le confort du malade, souvent en phase de fin de vie. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques, les symptômes inconfortables (nausées, constipation, anxiété...) ou encore la souffrance psychologique.

Plan blanc

Plan spécifique d'urgence sanitaire et de crise mis en place dans les établissements de santé. C'est un moyen de planifier la mise en œuvre rapide et rationnelle des moyens indispensables en cas d'afflux de victimes.

Plan bleu

Plan d'organisation permettant la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables permettant de faire face efficacement à une crise quelle qu'en soit sa nature dans les établissements médico-sociaux. Son objectif est de garantir la continuité et la qualité des prises en charge.

Plan Orsan (pour Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles)

Dispositif national datant de 2014. Il chapeaute les plans Blancs, qui sont des plans définis pour chaque établissement hospitalier.

S

Sémiologie

Partie de la médecine qui étudie les symptômes et les signes cliniques traduisant la lésion d'un organe ou le trouble d'une fonction.

Soins de support

Les soins de support représentent l'ensemble des moyens mis en œuvre autour d'une personne atteinte d'une maladie chronique, ou autour d'une personne en fin de vie en plus des soins palliatifs. Ils permettent de fournir une approche pluridisciplinaire et pluri-professionnelle à la personne ou à sa famille élargie dans le processus d'évolution de sa maladie.

T

Tutorat

Relation formative entre un enseignant, le tuteur, et un apprenant, une personne (ou un petit groupe de personnes) en apprentissage. Forme d'aide individualisée qui vise à apporter une aide personnalisée.

Tuteur

Professionnel de terrain qui a pour fonction de faire acquérir à l'apprenant les savoirs professionnels attendus, selon une progression déterminée, et d'être la référence de l'apprenant dans l'établissement.

Téguments

Tissu ou ensemble de tissus recouvrant et enveloppant un organisme vivant. Chez l'homme, le tégument est formé par la peau et ses annexes, les phanères (poils, cheveux, ongles) et les glandes (glandes sébacées, glandes sudoripares).

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de formation

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

Nomenclature des spécialités de formation – NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine CATALDO, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Géraldine DANIGO, Centre Hospitalier Spécialisé, directeur des soins
- Nathalie SCHUPPE, clinique Ile Nou Magnin, cadre de santé
- Céline MONNIER, clinique Ile Nou Magnin, cadre de santé
- Stéphanie MIROT, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes les « Barbadines », infirmière coordinatrice

SALARIES

- Nicole ARESKI, clinique Ile-Nou Magnin, aide-soignante
- Nadia BEDOT, Centre Hospitalier Spécialisé, aide-soignante
- Éric WANOTHUMA, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignant
- Léon ANGAJOXUE, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignant
- Ana SIMUTOGA, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignante

DIRECTION TECHNIQUE NOUVELLE-CALEDONIE

- Carole PERRAUDEAU, DASS-NC, contrôleur technique et pédagogique

EXPERT CONSULTE

- Fabienne FEDERSPIEL, IFPSS-NC, directrice par intérim